



# RESOLUTIONS 2021-2024

[SOUS-TITRE DU DOCUMENT]

**SPEG**

**SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'EDUCATION  
EN GUADELOUPE**

*« On lékol pou sévi Gwadeloup »*



## TABLE DES RESOLUTIONS

1)	RÉSOLUTION POUR UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE EFFICACE POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES DE GUADELOUPE .....	2
2)	RÉSOLUTION SUR L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE ET DE LA GEOGRAPHIE EN GUADELOUPE.....	5
3)	RÉZOLISYON POU KRÉYÒL-LA PRAN DOUBOUT A'Y OSÉRYÉ ANDIDAN LAKADÉMI GWADLOUP.....	7
4)	RESOLUTION CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DES ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS .....	8
5)	RÉSOLUTION SUR LA GESTION DES PERSONNELS ATSS DE L'ACADÉMIE GUADELOUPE.....	10
6)	RÉSOLUTION SUR L'UNIVERSITÉ DES ANTILLES.....	11
7)	RESOLUTION SUR LA FORMATION DES PERSONNELS.....	13
8)	RÉSOLUTION SUR LES SPÉCIFICITÉS DE SAINT-MARTIN.....	15
9)	RÉSOLUTION CONCERNANT LES STAGIAIRES ET NÉO-TITULAIRES DU SECOND DEGRE EXPATRIÉS EN FRANCE.....	16
10)	RÉSOLUTION SUR LA SITUATION SANITAIRE DE L'ÉCOLE EN GUADELOUPE.....	18



## 1) **RÉSOLUTION POUR UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE EFFICACE POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES DE GUADELOUPE**

**Considérant** le taux d'illettrisme en Guadeloupe : 28 % chez les jeunes de 16 à 25 ans.

**Considérant** le nombre important d'élèves qui quittent le système scolaire sans diplômes ni qualification.

**Considérant** le manque d'ouverture de l'école vers son environnement géographique immédiat (la Caraïbe et l'Amérique) ce qui l'empêche de répondre aux défis qu'imposent la mondialisation et les évolutions technologiques.

**Considérant** l'inadaptation des programmes aux réalités historiques, sociales, économiques, et culturelles de la Guadeloupe.

**Considérant** que l'institution a failli dans la transmission de la valeur de l'effort avec pour conséquence une démotivation et un attentisme pour beaucoup de nos élèves ce qui est de mauvais augure pour leur rentrée dans la vie active.

**Considérant** que tous les programmes issus des réformes successives n'ont fait qu'accentuer l'échec scolaire et compromettre la construction du projet d'orientation scolaire et professionnelle de nos jeunes.

**Considérant** l'accélération de la baisse du niveau scolaire due à la mise en place d'une politique éducative dans laquelle le quantitatif prime sur le qualitatif.

**Considérant** le nombre croissant d'abandon à la fin de la première année des études supérieures.

**Considérant** le démantèlement des filières professionnelles ce qui oblige nos jeunes à s'orienter par défaut dans une série générale qui ne correspond nullement à leur profil ni à leur vœu.

**Considérant** que les collectivités dans leurs prérogatives actuelles ne se sentent pas encore concernées par la définition des politiques éducatives mises en place en Guadeloupe.

**Considérant** que le Conseil Académique de l'Éducation Nationale (CAEN) tel qu'il fonctionne dans notre pays, est en réalité une structure ayant une existence purement formelle, qui n'apporte rien de fondamental au système éducatif.

**Le SPEG, réuni en son IX<sup>ème</sup> congrès les 3 et 4 juillet 2021,**

**REVENDIQUE :**

- Une décentralisation du système éducatif afin que nous puissions disposer d'un pouvoir de décision en vue de mettre en place des orientations et objectifs conformes à notre réalité et à nos besoins en matière d'orientation et de formation.
- Une reconnaissance claire du gouvernement sur l'enseignement de la langue et la culture créoles.
- Le déverrouillage des programmes.
- La mise en place d'un comité des programmes ayant pour objectif d'adapter les programmes et les cursus scolaires en tenant compte de notre vécu culturel, linguistique, historique et de notre environnement naturel et géographique.
- L'élaboration d'une carte des formations professionnelles s'appuyant sur un véritable plan régional de formation faisant émerger les besoins en formation issus du tissu économique, social et culturel existant et ceux nécessaires au développement de nos potentiels dans tous ces domaines.
- Une instance de décision en Guadeloupe, en matière d'éducation et de formation regroupant tous les acteurs politiques, les institutionnels (Rectorat, Université, Enseignement Agricole, ...), les socioprofessionnels, les syndicats de personnels de l'éducation et les fédérations de parents d'élèves, afin que soit mise en place une synergie permettant de créer une dynamique propice à l'élaboration d'un véritable projet éducatif pour la Guadeloupe.
- Une collaboration plus étroite de la Guadeloupe avec les pays de son environnement géographique immédiat.

#### **S'ENGAGE À :**

- Œuvrer pour l'adaptation des programmes scolaires aux réalités et besoins de notre pays.
- Exiger un véritable plan de résorption de l'illettrisme dans l'académie.
- Soutenir les actions des enseignants déterminés à concevoir et à élaborer des outils pédagogiques adaptés aux élèves de Guadeloupe, évoluant dans un univers créolophone et caribéen et qui doivent accéder à la connaissance universelle.
- Exiger l'ouverture de filières professionnelles qui soient en adéquation avec nos réalités économiques et sociales et qui répondent aux projets professionnels des élèves de Guadeloupe.
- Porter ces revendications auprès des institutions.

#### **POU NOU**

**Kontinyé vansé si yo pou lékòl-la sèvi péyi-la !**

**Nou doubout pikan !**

*Mòwnalo, 04 juiyé 2021*





## **2) RÉSOLUTION SUR L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE ET DE LA GEOGRAPHIE EN GUADELOUPE.**

**Considérant** les mutations profondes de notre société, les nombreuses avancées de la recherche et l'importance des nouveaux moyens d'information et de communication.

**Considérant** l'adaptation inachevée des programmes afin d'aider les enseignants dans leur mission.

**Considérant** l'insuffisance et l'inadaptation au contexte actuel de l'offre de formation continue des enseignants

**Considérant** les nombreux débats identitaires qui marquent la société guadeloupéenne.

**Considérant** la nécessité de la prise en compte des questions environnementales dans la connaissance de notre espace géographique.

**Considérant** la nécessité d'améliorer les résultats des élèves par des études de cas liés à leur environnement proche et qui font sens pour eux.

**Considérant** le caractère primordial de la connaissance de soi à travers son histoire et son espace géographique ce qui permet d'accéder à l'universalité du monde,

**Le SPEG, réuni en son IX<sup>ème</sup> congrès les 3 et 4 juillet 2021,**

**Réclame :**

- Une politique cohérente de la formation continue pour les enseignants sur ces programmes,
- Des programmes adaptés, obligatoires et précis pour tous les enseignants de l'académie,
- Une vraie réflexion disciplinaire pour la mise en place de ces programmes en synergie avec la recherche,
- Une politique favorisant la mise à disposition d'une banque de ressources pédagogiques adaptées,
- La mise en place d'un conseil pédagogique académique afin d'assurer un suivi de la mise en œuvre de ces programmes.
- La mise en place d'une formation obligatoire à destination des entrants dans l'académie afin qu'ils acquièrent des éléments de connaissance de l'histoire et de la géographie locale.

**Le SPEG s'engage à :**

- Créer des outils et des objectifs précis pour l'enseignement depuis la maternelle jusqu'à l'Université afin d'amener l'apprenant à développer le sentiment d'appartenance au péyi Gwadeloup pour :
- Mettre l'histoire de la Guadeloupe au centre de ses priorités
- Faire émerger des pratiques pédagogiques adaptées et novatrices en histoire et en géographie.
- Fournir à chacun les moyens d'être mieux éclairé sur l'histoire et la géographie locale.
- Définir et poursuivre les partenariats avec la Caraïbe sur notre histoire commune et nos particularités géographiques insulaires.
- Proposer des groupes de réflexion pour les enseignants sur les grandes problématiques historiques et géographiques de Guadeloupe et plus largement de l'espace caribéen.

### **POU NOU**

**Kontinyé vansé si yo pou lékòl-la sèvi péyi-la !**

**Nou doubout pikan !**

*Mòwnalo, 04 juiyé 2021*



### **3) RÉZOLISYON POU KRÉYÒL-LA PRAN DOUBOUT A'Y OSÉRYÉ ANDIDAN LAKADÉMI GWADLOUP**

**Davwa** nou sé pitit a sa ki goumé avan nou, pou fè lang-la sizé andidan lékol-la é pran lèw adan sosyété-la,

**Davwa** sa ki an bèk pa an fal é tousa nou ja trapé (klas bilang, kréyòl LV2 / LVB / èspesyalité, an BTS...) pa apliké poubon é pé chapé an men an nou,

**Davwa**, kanmenmsa, sistenm-la ka baré van a kréyòl-la, kifè nenpòt moun pé opozé disiplin-la wouvè zèl a'y kon i dwètèt,

**Davwa** mètlékòl andwa sèvi èvè kréyòl adan tout matyè pou fè sé zèlèw-la rivé plibyen,

**Davwa** lè on timoun ka palé plizyè lang, konprinèt a'y ka monté pli ho,

**Davwa** kréyòl pa on lang andéwò, sé lang a péyi Gwadeloup é fò lékol Gwadeloup fè sé zèlèw-la chouké adan idantité a yo,

**SPEG, adan 9<sup>èm</sup> kongré a-y 3 é 4 juiyé 2021,**

**KA MANDÉ :**

- Lakadémi Gwadeloup mèt doubout poubon on politik (fòmasyon, abilitasyon, préparasyon konkou) pou ba disiplin-la on dòt balan,
- Pòl Gwadeloup a Linivèsité Lézanti wouvè on lisans LLCR,
- Chak lékol dòktoral mandé on rézimé a tèt an kréyòl
- kréyòl vin égal pyèt égal mòdan épi fransé,
- Lakadémi Gwadeloup pòté mannèw pou apliké poubon tout vansé asi lang-la nou ja raché an men a yo,
- Tout kolèktivité é òganiz angajé-yo san vèglaj pou ba kréyòl on fòs oséryé kontèl mèt doubout konkou, pri, bous, é dòt pal ankò,

SPEG ka pran mo pou konmisyon pedagojik-la pwodui zouti (pou maké, pou palé, jéograf, istwa, òganizé kontré...) é fòmé mètlékòl. Sé konsa nou ké voyé toutmoun ki andidan a lékol-la douvan é SPEG ké rété véyatif !

**POU NOU**

**Kontinyé vansé si yo pou lékol-la sèvi péyi-la !**

**Nou doubout pikan !**

*Mòwnalo, 04 juiyé 2021*





#### **4) RESOLUTION CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DES ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS**

**Considérant** que, dès les premières évaluations CP, 20% de nos élèves ne maîtrisent pas les compétences pour entrer en lecture.

**Considérant** que tous les élèves signalés au RASED ne bénéficient pas d'une prise en charge réelle.

**Considérant** que les équipes pédagogiques doivent gérer avec leurs propres moyens les différentes difficultés (sociales, santé).

**Considérant** le mépris de l'administration envers les enfants à besoins éducatifs particuliers (EBEP) qui ont vu leurs heures d'accompagnement amputées de façon drastique faisant fi des décisions MDPH.

**Considérant** que les structures spécialisées ne sont pas calibrées au regard des besoins et ne sont pas présentes de façon équitable sur le territoire.

**Considérant** que beaucoup de parents refusent les orientations en enseignement adapté faute d'informations rassurantes,

**Considérant** que les besoins avérés des élèves de l'académie ne sont pas pris en compte dans des délais raisonnables,

**Considérant** la multiplicité des profils d'élèves à prendre en compte (haut potentiel, allophones, troubles de l'apprentissage, élèves en situation de handicap,... )

**Considérant** l'absence de coordination entre les différents acteurs (CMPP, maitre-référent, assistant social, MDPH, équipe pédagogique, famille...)

**Considérant** la dégradation des conditions de travail des AESH depuis la mise en place du dispositif PIAL qui en privilégiant les aides mutualisées bafouent les droits-de l'enfant et de l'agent.

**Considérant** le manque de considération du ministère envers ce personnel qui devient taillable et corvéable à merci, faute d'un véritable statut.

**Le SPEG, réuni en son IXème congrès les 3 et 4 juillet 2021,**

**DEMANDE :**

- Un calibrage spécifique des moyens du RASED au regard des besoins avérés (aides à dominante relationnelle et aide à dominante pédagogique), afin que la totalité des élèves signalés reçoivent une aide rapide et massée.
- La mise en place d'une formation certifiante des enseignants, concernant le signalement de la difficulté scolaire et les aides possibles (aide au diagnostic, postes pédagogiques et didactiques).
- La mise en place d'une formation pour les autres acteurs du système éducatif : chef d'établissement, vie scolaire, ...
- La mise à disposition d'un budget dédié aux EBEP afin de doter les enseignants d'outils spécifiques (ordinateurs, tests psychométriques, matériel pédagogique pour les prises en charge...).
- La création d'un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) dans l'académie.
- La nomination dans chaque circonscription et bassin d'un groupe ressource afin de coordonner les actions autour des EBEP.
- La prise en compte de la situation linguistique en permettant l'émergence du bilinguisme (filière réellement bilingue avec un enseignement à parité).
- La mise en place d'effectifs réduits dans les classes recevant les EBEP.
- La création d'un comité de pilotage académique pour les EBEP hors champ du handicap, définissant une feuille de route annuelle en réponse aux différentes situations problèmes rencontrées (élèves perturbateurs, élèves DYS, élèves profil SEGPA ...).
- La mise en place d'actions pédagogiques spécifiques pour tous les établissements scolaires, recevant des EBEP (réponses pédagogiques adaptées, interventions rapides et ciblées...)
- La mise en place d'une action de sensibilisation des parents avec des éducateurs de proximité. Un service spécifique pouvant être mis en place pour recueillir les demandes des parents.
- Le respect des notifications MDPH.
- La mise en place de formation de qualité pour les AESH.
- La création d'un véritable statut pour les AESH et leur professionnalisation.

## POU NOU

**Kontinyé vansé si yo pou lékòl-la sèvi péyi-la !**

**Nou doubout pikan !**

*Mòwnalo, 04 juiyé 2021*



## **5) RÉOLUTION SUR LA GESTION DES PERSONNELS ATSS DE L'ACADÉMIE GUADELOUPE**

**Considérant** la gestion calamiteuse des personnels Administratifs, Techniques de Santé et Sociaux (ATSS) de l'Académie, qu'ils soient affectés au rectorat, en EPLE, au CROUS ou à l'Université des Antilles ;

**Considérant** l'inégalité de traitement entre les personnels administratifs tous corps confondus ;

**Considérant** la dégradation permanente et le mépris total de la Qualité de Vie au Travail orchestrée par certains supérieurs hiérarchiques entraînant le développement et la recrudescence des Risques Psycho-sociaux au sein de l'académie ;

**Considérant** le blocage de l'évolution de carrière de collègues par le refus de l'accès aux formations sollicitées ;

**Considérant** la gestion opaque des promotions attribuées de manière inexplicables, par l'absence de barème et l'incapacité de l'administration à présenter des critères.

**Le SPEG, réuni en son IX congrès les 3 et 4 juillet 2021,**

**S'engage à :**

- Lutter pour faire de la Qualité de Vie au Travail l'une des véritables priorités de l'Académie dans sa gestion des personnels ATSS ;
- Poursuivre l'écoute et l'accompagnement de tous les personnels administratifs en souffrance ;
- Assurer une information et un accompagnement réguliers des personnels afin de les aider dans la construction de leur projet d'évolution professionnelle.

**POU NOU**

**Kontinyé vansé si yo pou lékòl-la sèvi pégi-la !**

**Nou doubout pikan !**

*Mòwnalo, 04 juiyé 2021*



## 6) **RÉSOLUTION SUR L'UNIVERSITÉ DES ANTILLES**

**Considérant**, le combat historique du SPEG pour l'existence d'un système éducatif émancipateur « de la maternelle à l'université » et l'attachement de notre syndicat aux missions fondamentales de l'Université qui constituent dans tous les pays l'essence même de cette institution :

- La production de savoirs de haut niveau par la recherche scientifique fondamentale et appliquée,
- La formation supérieure pour préparer aux fonctions de cadres du public et du privé et contribuer à l'évolution de ces fonctions,
- La formation des enseignants et la recherche sur la formation adaptée aux besoins du territoire
- L'élévation du niveau scientifique, culturel, et donc social, du peuple par le fait de l'accomplissement des deux premières missions,
- La contribution, *in fine*, au savoir universel et à l'avancée humaine.

**Considérant** qu'à ces missions aux fondements de toute université, plus encore, en Guadeloupe, pays colonisé, dépendant, non autonome, s'ajoute une fonction éminemment émancipatrice et progressiste, et donc essentiellement anticoloniale.

**Considérant** que depuis que l'Université des Antilles a été instituée par une loi spéciale (Loi n° 2015-737 du 25 juin 2015 portant transformation de l'université des Antilles et de la Guyane en université des Antilles) :

- Les conditions de travail et les relations professionnelles ont continué à s'y dégrader aggravant continûment les souffrances au travail de la plupart des personnels et usagers de l'université ;
- L'obligation légale de « *répartir par pôle universitaire, sur proposition du président, les emplois et les crédits alloués à l'université par les ministres compétents en prenant en compte notamment les effectifs des étudiants, les enseignements dispensés et l'activité de recherche de chaque pôle* » y est systématiquement bafouée au préjudice de la communauté universitaire de Guadeloupe ;
- Le « contrat de site de l'Université des Antilles » n'a jamais été élaboré sur la base de larges concertations avec les communautés universitaires respectives de Guadeloupe et de Martinique ni avec les collectivités territoriales et acteurs socioéconomiques devant obligatoirement en être parties prenantes ;

- Les présidences successives de l'université entretiennent une très grande opacité dans les prises de décisions en évacuant systématiquement toute concertation élargie avec les communautés universitaires de Guadeloupe et de Martinique.

**Le SPEG, réuni en son IXème congrès les 3 et 4 juillet 2021,**

**S'ENGAGE :**

- À susciter et développer au sein de l'Université des Antilles et dans la société Guadeloupéenne, un large débat sur « **une université, pour quoi faire en Guadeloupe ?** » afin de contribuer à faire que l'École de la Maternelle à l'Université en Guadeloupe devienne enfin un véritable outil de développement de notre territoire, et plus largement de notre archipel et de ses habitants ;
- À favoriser au sein de l'université des Antilles le débat de confrontation d'opinions et d'idées dans le respect mutuel propre aux établissements universitaires ;
- À contribuer à l'élaboration d'un contrat de site Guadeloupe de l'Université des Antilles conforme aux obligations légales en vigueur et en lien avec les besoins de son territoire ;
- À continuer à lutter contre la souffrance au travail des personnels, notamment contre toutes les formes de discrimination et de harcèlement dont les personnels de l'université sont victimes en raison de l'exercice de leurs droits d'opinion et d'expression ;
- À continuer à lutter pour l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité au travail des personnels et des usagers de l'établissement ;
- À être très attentif aux changements institutionnels et aux procédures de gestion de l'université afin de contrer toute déviance qui serait préjudiciable à son développement dans la ligne que le congrès s'est fixé.

**POU NOU**

**Kontinyé vansé si yo pou lékòl-la sèvi péyi-la !**

**Nou doubout pikan !**

*Mòwnalo, 04 juiyé 2021*



## 7) RESOLUTION SUR LA FORMATION DES PERSONNELS

**Considérant que** les professeurs néo-titulaires n'ont pu bénéficier d'une formation optimale suite à la situation sanitaire ces deux dernières années (2019-2020 et 2020-2021).

**Considérant que** les enseignants non-titulaires doivent bénéficier d'un accompagnement renforcé dans l'exercice de leur fonction.

**Considérant que** les enveloppes budgétaires allouées aux disciplines ne permettent toujours pas de mettre en place l'ensemble des formations souhaitées.

**Considérant** le manque d'un véritable accompagnement de la formation continue des personnels.

**Considérant que** les besoins exprimés et repérés des professeurs ne sont pas toujours pris en compte.

**Considérant** le manque de diversité du vivier de formateurs.

**Considérant** la mise en application de la réforme du lycée général et technologique et la réforme de la voie professionnelle.

**Considérant** les difficultés de prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers par les enseignants.

**Considérant** le délai de transport à 48 h pour se rendre en formation en Guadeloupe pour un collègue de Saint Martin, et les difficultés administratives liées à ces déplacements.

**Considérant que** l'autoformation et la formation à distance accroissent fortement le temps de travail et tendent à se substituer aux formations en présentiel.

**Le SPEG, réuni en son IXème congrès les 3 et 4 juillet 2021,**

**DEMANDE :**

- La mise en place d'un programme pluriannuel de formation pour accompagner les néo-titulaires sur leurs cinq premières années d'exercice.
- Une augmentation du crédit annuel de formation.
- Que les formations s'appuient sur l'innovation et les résultats récents de la recherche en didactique et pédagogie dans toutes les disciplines.
- Que la totalité des enseignants du 1<sup>er</sup> degré, y compris les TRS et TRA, bénéficie des formations sur les fondamentaux.

- La mise en place de formations collectives en établissement, sous différentes formes (activités collaboratives, construction et expérimentation, ...)
- La création d'une vraie cartographie des personnels formés, pour connaître les formations qu'ils ont suivies, leurs durées et leurs accompagnements ou pas, à l'issus de ces formations.
- La création d'une carte des formateurs pour mutualiser les compétences dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré.
- L'augmentation du temps de formation des T1 et mise en place un tutorat ou un mentorat, en particulier au 1<sup>er</sup> degré.
- Que les collègues du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré puissent bénéficier d'une offre de formation diversifiée par des formateurs reconnus dans le domaine (chercheurs, universitaires...)
- Une enveloppe complémentaire dédiée par discipline à la formation des enseignants affectés dans les Iles du nord qui ne peuvent pas se déplacer sur la Guadeloupe
- L'adaptation des horaires de formations afin que les collègues de Marie-Galante, de la Désirade et de Saintes puissent y participer.
- Une prise en compte des besoins en formation des personnels de l'académie de Guadeloupe.
- Que la mise en place du compte personnel de formation soit facilitée.
- La mise en place des formations sur Marie-Galante, les Saintes, la Désirade et Iles du Nord.
- Que l'administration rectorale prenne toutes ses responsabilités dans la formation des personnels dont il a la charge.

## POU NOU

**Kontinyé vansé si yo pou lékòl-la sèvi péyi-la !**

**Nou doubout pikan !**

*Mòwnalo, 04 juiyé 2021*



## **8) RÉOLUTION SUR LES SPÉCIFICITÉS DE SAINT-MARTIN**

**Considérant que** la langue vernaculaire du territoire de Saint-Martin est l'anglais,

**Considérant** le manque de formation continue in situ

**Considérant que** la culture saint-martinoise est absente à tous les niveaux de l'éducation, ce qui contribue à la disparition de l'identité saint-martinoise dans la collectivité.

**Le SPEG, réuni en son IXème congrès les 3 et 4 juillet 2021,**

**EXIGE :**

- Que l'enseignement bilingue anglais-français soit dispensé de la maternelle au lycée
- Un profilage des postes (enseignants bilingues français-anglais) pour enseigner dans la Collectivité de Saint-Martin
- Une priorité pour les enseignants bilingues (français-anglais) originaires de l'île
- L'introduction progressive des autres langues et cultures du territoire, à savoir le créole et l'espagnol, tout au long du cursus scolaire.
- Qu'une formation sur la culture et la langue locale soit dispensée aux personnels entrants

**Le SPEG s'engage** à soutenir tout projet permettant la prise en compte de la langue et de la culture saint-martinoise.

**Le SPEG exhorte** les autorités à faciliter les rencontres avec les enseignants des autres territoires de la Caraïbe afin de favoriser la mise en place totale de ce bilinguisme.

**POU NOU**

**Kontinyé vansé si yo pou lékòl-la sèvi péyi-la !**

**Nou doubout pikan !**

*Mòwnalo, 04 juiyé 2021*





## 9) **RÉSOLUTION CONCERNANT LES STAGIAIRES ET NÉO-TITULAIRES DU SECOND DEGRE EXPATRIÉS EN FRANCE**

**Considérant** que les suppressions de moyens dans l'académie de Guadeloupe continuent d'entraîner une raréfaction des postes vacants.

**Considérant** que la bonification CENTRE DES INTÉRÊTS MATÉRIELS ET MORAUX (CIMM) de 1000 points est inopérante car les critères d'appréciation retenus pour son attribution ne profitent pas aux seuls originaires de l'académie, mais les mettent en concurrence avec de nombreux autres postulants non-originaires.

**Considérant** que les chances d'une affectation dans l'académie des stagiaires et néo titulaires se trouvent de facto amenuisées.

**Considérant** que les mutations forcées en France constituent une atteinte au droit des jeunes de l'académie à vivre et travailler dans leurs pays.

**Considérant** qu'une mutation forcée hors académie présente un caractère contraignant et traumatisant pour les anciens agents contractuels ainsi que pour leur famille.

**Considérant** que les conséquences de ces mutations sont lourdes non seulement pour les néo titulaires et leur famille mais aussi pour la jeunesse guadeloupéenne.

**Le SPEG, réuni en son IXème congrès les 3 et 4 juillet 2021,**

**DÉNONCE :**

- La perpétuation de cette vieille politique qui consiste à priver un pays de ses forces vives pour mieux le maintenir dans la dépendance en contrôlant et en maîtrisant son évolution,
- L'explicable inégalité de traitement entre les originaires des Départements de Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de la Réunion et ceux de la Corse,
- Les nouveaux critères retenus pour l'attribution de la bonification CIMM,
- Le refus du Ministère de l'Education Nationale de prendre en compte la situation particulière des agents qui sont parfois des pères et des mères de famille affectés contre leur gré à des milliers de kilomètres de leur domicile.

- L'absence de réponse à la demande d'un moratoire sur la suppression des postes dans l'académie.

## EXIGE

- **L'ajout à l'actuel CIMM** d'une bonification spécifique cumulable réservée aux originaires, de 500 points lors de la 1<sup>ère</sup> demande, de 800 points lors de la 2<sup>ème</sup> demande et de 1000 points à partir de la 3<sup>ème</sup> demande.
  - **L'attribution d'une bonification supplémentaire** de 1400 points pour les stagiaires anciens contractuels de l'Académie de Guadeloupe.
  - **Une évaluation des besoins** de l'académie basée sur l'expérience et l'expertise des acteurs du terrain.
  - **La création des moyens nécessaires** à la mise en place d'une politique éducative qui soit, enfin, conforme aux besoins de développement économique et social de la Guadeloupe.
  - **Une implication forte** de l'ensemble des responsables politiques de Guadeloupe pour défendre le moratoire
  - **Qu'une solution définitive** soit trouvée pour empêcher l'expatriation forcée des stagiaires et néo titulaires.
  - **Qu'il soit tenu compte** de la connaissance des réalités socio culturelles des territoires dans la gestion des affectations.
- Le SPEG s'engage à mobiliser l'ensemble des personnels pour faire valoir ses exigences.**

## POU NOU

**Kontinyé vansé si yo pou lékòl-la sèvi péyi-la !  
Nou doubout pikan !**

*Mòwnalo, 04 juiyé 2021*



## 10) **RÉSOLUTION SUR LA SITUATION SANITAIRE DE L'ÉCOLE EN GUADELOUPE**

**Considérant** l'état sanitaire général de la Guadeloupe

**Considérant** l'insuffisance des dispositifs permettant de pallier les coupures d'eau

**Considérant** le risque d'épidémie à la COVID 19

**Considérant** la multiplication des fermetures des établissements scolaires pour des raisons d'hygiène dans la **Région Académique de la Guadeloupe**

**Considérant** l'insuffisance ou l'absence de dispositifs anti-intrusion dans les établissements scolaires

**Considérant** le diagnostic sismique des bâtiments scolaires

**Considérant** l'absence des registres obligatoires dans de nombreux établissements scolaires

**Considérant** les trop nombreuses difficultés engendrées par l'absence ou la non-application des protocoles liés à l'hygiène dans tous les établissements scolaires

**Considérant** le non-respect ou la non-application des préconisations proposées par le CHSCT Académique lors de ses consultations

**Considérant** les problèmes de conditions d'apprentissage et de conditions de travail relatives à l'ambiance thermique dans de nombreux établissements scolaires

**Considérant** les problèmes de conditions d'apprentissage et de conditions de travail relatives à l'ambiance sonore dans de nombreux établissements scolaires

**Le SPEG, réuni en son IXème congrès les 3 et 4 juillet 2021,**

**Réclame**

- Une politique cohérente de gestion des risques
- L'accélération de la mise en œuvre des préconisations du diagnostic sismique des bâtiments scolaires de la Région Académique de la Guadeloupe
- La mise en place de tous les registres obligatoires dans tous les établissements scolaires
- L'installation obligatoire de citernes tampons dans tous les établissements scolaires
- La mise en place et l'application de tous les protocoles liés à l'hygiène dans tous les établissements scolaires
- L'entretien régulier des espaces aux abords des écoles

- Une vraie réflexion sur l'amélioration des conditions d'apprentissage et de travail relatives aux ambiances thermique et sonore dans tous les établissements scolaires de la Région Académique de la Guadeloupe

**Le SPEG s'engage à :**

- Faire de la prévention et de la sécurité des axes prioritaires
- Aider les enseignants à se mettre en sécurité
- Interpeller les collectivités locales de rattachement, responsables des locaux des établissements scolaires de la Région Académique de Guadeloupe, pour la prise en compte et l'amélioration des conditions de travail dues à la chaleur excessive présente dans de nombreux établissements scolaires de la Région Académique de la Guadeloupe

**POU NOU**

**Kontinyé vansé si yo pou lékòl-la sèvi péyi-la !**

**Nou doubout pikan !**

*Mòwnalo, 04 juiyé 2021*